

Règlement particulier



Tournoi "2 GARS 1 FILLE"

Art1 - Juge arbitre

Le tournoi est autorisé sous le n°

Le JA principal est monsieur Emmanuel RIETHERER. Sa décision est sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Art2 - Règlement

Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA et du présent règlement. Les matchs se joueront en 2 sets gagnants de 21 points. Les informations sur le code de conduite des joueurs doivent être connues et seront affichées dans le gymnase.

Art3 - Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition au moment de l'inscription.

Art4 - Tenue de sport

Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

Art5 - Déroulement compétition

Le tournoi se déroulera le samedi 18 mars 2023 pour les phases de poules et le dimanche 19 mars 2023 pour les phases finales. La compétition se déroulera intégralement au complexe sportif de l'Outre Forêt à Soultz-sous-Forêts.

Le logiciel utilisé pour le déroulement de la compétition sera Badnet.

Art6 - Compétition

La compétition est un tournoi par équipe. Chaque équipe devra être composée de trois joueurs obligatoirement durant toute la compétition, à savoir : deux hommes et une femme (cas de la blessure : voir article 12). Un capitaine devra être nommé au sein de chaque équipe afin de faciliter les inscriptions. De plus elle devra trouver un nom pour son équipe au moment de l'inscription. Chaque rencontre comprendra 1 doubles hommes et 2 doubles mixtes. Chaque joueur et joueuse disputera 2 matchs par rencontre, c'est-à-dire 1 double hommes et 1 double mixte pour les hommes et 2 doubles mixtes pour la femme. Les équipes peuvent être composées de joueurs issus du même club ou bien de clubs différents. Une hiérarchie au niveau des paires composées (mixte 1 et mixte 2) sera imposée en fonction de leurs classements. Le DMx1 devra avoir un CPPH plus fort que le DMx2. En cas de CPPH identique entre le DMx1 et DMx2, le capitaine aura le choix de qui fait le DMx1 et le DMx2.

Art7 – Inscriptions – limite de participants

Le tournoi est limité à 42 équipes (soit 126 joueurs) ; éventuellement moins en cas de contraintes exceptionnelles (situation sanitaire ou autre). Si les demandes d'inscriptions dépassent cette limite, la priorité sera donnée aux équipes qui ont payé leurs droits d'inscription.

Les inscriptions par email s'effectueront à l'adresse suivante : 2q1f@ofbc.fr

Il sera également possible d'utiliser le module d'inscription en ligne « helloasso » proposé sur les supports de communication.

La date limite d'inscription est fixée au 8 mars 2023 minuit. La date du tirage au sort est fixée au 12 mars 2023.

Le classement des joueurs étant mis à jour toutes les semaines, il se peut que le jour de la prise en compte des cotes CPPH, le classement d'un joueur ne fasse plus partie des classements proposés par le tournoi (cf Art9). Dans ce cas, l'équipe se verra refuser son inscription et sera remboursée.

Art8 - Inscription au choix

Un joueur aura la possibilité de s'inscrire au choix et sera placé dans une équipe par l'organisateur si cela est possible. Dans le cas contraire, il lui sera remboursé le montant de l'inscription.

Art9 - Éligibilité

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés seniors, vétérans, juniors, cadets et minimes, classés NC, P12, P11, P10, D9, D8, D7, R6, R5, R4 et N3. La valeur maximale de la force d'une équipe est 3500 points (voir Art11).

Art10 - Tableaux

Le tournoi comportera 4 séries, nommées A, B, C et D. Les séries ne sont pas définies au préalable : toutes les équipes seront classées selon leurs forces.

La série A sera constituée des équipes ayant les forces les plus grandes.

La série B sera constituée d'équipes de forces inférieures à celles de la série A.

La série C sera constituée d'équipes de forces inférieures à celles de la série B.

La série D sera constituée d'équipes de forces inférieures à celles de la série C.

Art11 – Force d'une équipe

La force d'une équipe sera déterminée par le calcul suivant :

Règlement particulier



Force équipe = somme CPPH des joueurs du double mixte 1 + somme CPPH des joueurs du double mixte 2 + somme CPPH des joueurs du double hommes

Les cotes CPPH hebdomadaires prises en compte seront celles du jeudi 2 mars 2023.

Art12 – Blessure - Possibilité de repêchage

En cas de blessure provoquant l'incapacité à un joueur de pratiquer, l'équipe peut toutefois jouer les matchs de la phase en cours, n'incluant pas le joueur blessé ; elle ne pourra pas se qualifier pour la phase ultérieure.

Suite à la blessure d'un joueur, si une équipe est malgré tout en position de se qualifier pour la phase ultérieure, l'équipe hiérarchiquement inférieure à cette dernière, est qualifiée pour la suite de la compétition.

Art13 - Droit d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 20€ par personne. Le règlement devra être fait par chèque à l'ordre de l'OFBC (adresse : Vanessa Heinrich - 1 rue Fritz Kiener 67250 Soultz-sous-Forêts ou par virement bancaire (RIB à demander à tresor@ofbc.fr), ou encore par CB via le module en ligne.

Les droits d'inscription non réglés avant le tournoi devront être payés à la table de marque au moment de la convocation de l'équipe ; une majoration de 2€ par joueurs sera appliquée pour tout paiement à la table de marque.

Art14 - Forfaits

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivants la compétition, les pièces justificatives à la **Ligue Grand Est de badminton 4 rue Jean Mentelin 67000 STRASBOURG**, par tout moyen prouvant la date de réception.

Le justificatif peut également être envoyé par email à l'adresse suivante : valeriesabigno@lgebad.com.

Après le tirage au sort, les forfaits seront remboursés uniquement sur justificatif.

Art15 - Convocations

Les convocations seront envoyées par e-mail aux joueurs semaine 11. Elles seront également disponibles sur le site du club organisateur <https://www.ofbc.fr>. Les joueurs seront convoqués 45min avant l'horaire de leur premier match.

Art16 - Horaires de matchs

Sauf autrement décidé par le comité organisateur en accord avec le JA, l'ordre des matchs respectera le déroulement de l'échéancier affiché dans la salle. Les horaires sont donnés à titre indicatif. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

Art17 - Pointage

Tous les participants doivent se faire pointer au plus tard 45 minutes avant leur premier match, et ce pour chaque jour de la compétition

Art18 - Appels sur les terrains

Les joueurs disposent de 3min entre l'appel et le début de leur match. Ce temps est décompté du temps de repos.

Les joueurs pourront être disqualifiés par le JA s'ils ne se présentent pas sur le terrain 5 minutes après l'appel de la table de marque.

Art19 - Accès au terrain - coaching

Seront autorisés à accéder au plateau de jeu délimité par la ligne JAUNE, les joueurs disputant leurs matchs, les entraîneurs, l'organisateur et les officiels techniques.

Le coaching permanent sera autorisé tout au long du tournoi, une ou deux chaises seront disposés derrière chaque demi-terrain. Le service médical sera autorisé à intervenir sur le terrain concerné par le juge arbitre et lui seul.

Art20- Arbitrage

Les matchs seront majoritairement auto-arbitrés jusqu'aux demi-finales. Tout joueur pourra faire appel au JA qui désignera, si nécessaire et si possible, un arbitre. La tenue officielle d'arbitrage est impérative, à savoir le polo noir.

Art21- Temps de repos

Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.

Art22 - Matchs et rencontres

Le résultat de chaque rencontre donne lieu à l'attribution de points, afin d'établir le classement des équipes, selon le barème suivant : victoire 1 point, défaite 0 point, forfait 0 point.

Règlement particulier



Art23 - Équipes à égalité de points dans le classement

En cas d'égalité entre 2 équipes dans une poule, leur classement sera déterminé par le résultat direct de la rencontre les ayant opposés. En cas d'égalité entre 3 équipes ou plus, le départage se fera au bénéfice de la meilleure différence entre le nombre de matchs gagnés et perdus, puis le cas échéant, entre le nombre de sets gagnés et perdus, et enfin entre le nombre de points gagnés et perdus. En dernier recours, les paires seront départagées au bénéfice de l'âge moyen, avec avantage au plus jeune.

Art24 - Volant officiel

Le volant officiel du tournoi est le *RSL3 tourney*, il sera en vente dans la salle et devra être utilisé en cas de litige. Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre compétiteurs sauf pour les finales où ils seront fournis.

Art25 - Fautes/équipements

Tout volant qui touchera un radiateur ou un obstacle situé au-dessus des terrains sera considéré comme une faute, sauf au service où il sera possible de le rejouer une fois.

Art26 - Récompenses

Des récompenses sous forme de bons d'achats et/ou de lots seront remises aux trois premières équipes des différentes séries.

Art27 - Départ du gymnase

Tout joueur désirant quitter le gymnase devra le signaler au JA et à la table de marque. Tout manquement à cette obligation pourra le cas échéant être sanctionné par le JA. Le joueur devra être de retour 60 minutes avant l'heure de son prochain match.

Art28 - Sécurité

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre sur les lieux du tournoi, dans les vestiaires et en extérieurs (parkings).

Art29 - Conditions sanitaires – adaptations éventuelles

Toute personne présente sur le lieu du tournoi devra respecter les conditions sanitaires en vigueur au moment du tournoi. Le JA se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant pas ces conditions.

Selon les conditions sanitaires en vigueur au moment du tournoi, l'organisateur pourra être amené à adapter la formule du tournoi (nombre de participants, poules, séries etc).

Au cas où la jauge du nombre de participants nous amènerait à devoir supprimer des équipes déjà inscrites, le critère de suppression sera la date d'inscription de l'équipe complète, par série, de la dernière inscription vers la première. Les équipes supprimées seront intégralement remboursées.

Art30 - Droit à l'image

Chaque participant au tournoi autorise l'OFBC ou la Ligue Grand Est de Badminton à utiliser sur ses supports de communication et son site internet toute photo ou vidéo qui pourrait être prise au cours du tournoi, sans avoir ensuite à demander l'accord des personnes concernées.

Cependant, toute personne apparaissant sur une photo ou vidéo bénéficie du droit de retrait de l'image. Il suffit à celle-ci de signer le formulaire de droit de retrait de l'image qui sera disponible à la table de marque durant le tournoi ou d'envoyer un message à 2g1f@ofbc.fr en indiquant les références de la photo ou de la vidéo concernée. Dès réception du message nous enlèverons la(les) photo(s) et/ou vidéo(s) de tout support de communication.

Art31 - Adoption du règlement

Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement.

Le comité d'organisation